

**COMMUNE DE RONTALON**  
**Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 MARS 2004**

Secrétaire : GUILLON Bénédicte  
Absents excusés : MONS Jacqueline  
Démissionnaire : CHAVASSIEUX Christelle.

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUYER, Maire,

Présente le budget 2003, les comptes administratifs de la section fonctionnement.  
Nous constatons que les dépenses ont été bien chiffrées, entre les prévisions et le réalisé.  
Il n'y a eu de surcoût que pour l'entretien des bâtiments et la rémunération des personnels non titulaires. Les absences répétées des agents et la difficulté de trouver du personnel remplaçant, nous avons dû faire intervenir un service de nettoyage.

Avec les recettes, nous avons un excédent de clôture de fonctionnement de 150 983 euros.  
Pour les dépenses d'investissement 2003, il y a aussi un excédent de clôture reporté pour 2004.

Budget assainissement 2003 :  
Les résultats d'exploitation donne un excédent de clôture de 9 763 euros.  
Les résultats d'investissement donne un déficit de clôture de 59 870 euros.

Le budget primitif assainissement 2004 :  
Section exploitation : Dépenses et recettes pour 17 000 euros.  
Section investissement : prévoit des travaux sur le réseau assainissement, des travaux pour l'élimination des eaux parasites pour une somme de 128 322 euros.  
Ce qu'on appelle « eaux parasites » pour la station d'épuration sont en fait des eaux propres : pluie, eau des puits mise à l'égout, infiltration par les tuyaux qui deviennent poreux.  
Ces eaux qui ne devraient pas transiter par la station provoque un surcoût et un surfonctionnement de celle-ci.  
Les totaux des services d'investissement s'élèvent à 356 573 euros.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le doyen de séance nous invite à approuver les budgets communaux, à approuver les comptes de gestion du receveur municipal.  
Tout est voté et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Claude BUYER nous informe des incidences du passage à la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.). La Taxe professionnelle qui était perçue par les communes ne le sera plus. Pour trouver son équilibre financier, la commune se voit dans l'obligation de transférer le montant des trois taxes perçues par la communauté de communes sur ces propres taxes et majorer le taux dans les mêmes proportions. Ces taxes vont augmenter de façon relative.

Les taux 2003 étaient les suivants :

	Taux 2003 en %			
	CC	S.I	Commune	TOTAL
<b><u>Taxe d'habitation</u></b>	4,16	1,43	13,49	19,08
<b><u>Foncier bâti</u></b>	4,93	2,12	20,01	27,06
<b><u>Foncier non bâti</u></b>	18,97	6,04	56,91	81,92
<b><u>Taxe professionnelle</u></b>	5,02	2,36	13,13	20,51

Pour 2004, les taux estimés ou proposés pourraient être les suivants compte tenu de l'éventualité d'une fiscalité mixte pour la Communauté de Communes.

	<b>Taux 2004 en %</b>			
	<b>CC estimation</b>	<b>S.I estimation</b>	<b>Commune proposition</b>	<b>TOTAL estimé</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	0,14	1,93	17,21	19,28
<b>Foncier bâti</b>	0,17	2,85	25,53	28,55
<b>Foncier non bâti</b>	0,65	8,13	72,60	81,39

Monsieur le Maire propose à la suite, compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget 2004 (budget général de la Commune) d'adopter les taux communaux suivants pour 2004.

	<b>Taux 2004</b>	<b>Bases 2004 en €</b>	<b>Produit attendu 2004 en €</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	17,21 %	578 500	99 560
<b>Foncier bâti</b>	25,53 %	337 900	86 266
<b>Foncier non bâti</b>	72,60 %	33 300	24 176
		<b>TOTAL Produit</b>	<b>210 002</b>

Nous examinons ensuite les projets du budget 2004.

Des dépenses d'investissement sont prévues pour :

- la Médiathèque et la salle d'activité pour un montant de 416 117 €:
- ? l'informatisation de 10 300 €
- ? et le mobilier de 14 500 €
- le tracteur pour la voirie équipé du chargeur, de la signalétique et sécurité pour un montant de 43 715 €
- la chaudière mairie à renouveler pour 6 300 €
- des dépenses plus courantes : écoles, mobilier écoles, achat d'extincteurs, renouvellement des bornes d'incendies, travaux de voirie.

Total des dépenses d'investissement de 895 509 € compensé pour la même somme par les recettes d'investissement :

- emprunts,
- loyers,
- subvention informatisation Médiathèque,
- subvention aménagement intérieur mobilier médiathèque,
- amendes de police,
- affectation des résultats de l'exercice 2003,
- T.V.A. – T.L.E.

Pour la section fonctionnement, les chiffres recettes-dépenses s'équilibrent pour un budget de 516 812 €

Les budgets 2004 sont votés à l'unanimité.

Les associations qui avaient reçu une subvention ont eu un questionnaire à remplir pour rendre compte de leur gestion et faire leur demande pour 2004. Si plusieurs associations ont répondu, d'autres ne s'en sont pas donné la peine.

Des demandes nombreuses sont formulées : Ecole d'apprentissage, Maisons familiales, Lycées, Aumônerie mais aussi associations caritatives, chambre des métiers,... comme dans notre vie privée ; toutes les demandes ne peuvent être honorées.

Monsieur Joseph GONON nous informe du résultat de l'ouverture des plis concernant la médiathèque.

Le lot n° 1 Maçonnerie de la Médiathèque est infructueux.

Un nouvel appel d'offre est lancé, ce qui retarde les travaux d'un mois.

Le lot n° 2 sera négocié en temps voulu. Les autres lots sont fructueux.

Monsieur Didier CARRA nous confirme l'achat du tracteur neuf qui ne sera livré qu'en Mai. Il nous entretient des travaux qui ont eu lieu sur le chemin des « Gouttes » sur 15 mètres linéaire et 1,5 mètre de profondeur, un certain nombre de camions de matériaux ont été engloutis suite à un effondrement relatif aux dernières pluies.

10 tonnes d'enrobé à froid ont été répandues par les cantonniers pour réduire les trous de nos chemins.

Mademoiselle Claudine CHAMBE nous demande notre avis sur le nouvel Aqueduc qui vient de paraître, les avis sont divergents mais le coût de ce journal sera distribué de moitié.

Elle nous informe des rencontres nomades et surtout du bal folk prévu pour le Samedi 15 Mai à la salle des fêtes de Rontalon.

Madame Dominique SBRAVA nous donne le compte-rendu du Conseil d'école :

- blocage d'une classe : la première semaine de rentrée en Septembre 2004, une classe n'ouvrira pas, faute d'effectifs. En effet, les enfants de deux ans ne comptent pas pour une part entière.

Si les enfants sont assez nombreux, la 6<sup>ème</sup> classe sera réouverte une semaine après. La dernière institutrice arrivée à Rontalon, Madame Gisèle COURRIOL aura un autre poste, mais sera prioritaire s'il y a réouverture. Rentrée perturbée !!!

Sécurité sur la place de l'église à la rentrée et à la sortie des classes.

- cross annulé, classe découverte, sorties,...

P.P.M.S. : plan de mise en sécurité en cas de risque majeur : inondations, séismes ou autres.

Un questionnaire à remplir entre mairie et école.

Madame SBRAVA nous indique que l'école de Rontalon a réuni pour le SITOM 9 209 bottins = 18 tonnes de papiers.

Monsieur Nary KEO KOSAL nous donne des infos sur le club des jeunes, le centre de loisirs qui pourra voir le jour à la rentrée scolaire pour le mercredi et les petites vacances pour un essai de 4 mois avec 18 enfants.

Il nous informe aussi qu'une équipe de jeunes (une trentaine environ) originaires de Thurins et Messimy qui perturbent les bals ou les fêtes des villages environnants, agressent des gens étrangers intégrés, profitent des propos racistes, chantent en cœur des chants nazis avec les bras droits levés.

Monsieur Georges GRATALOUP nous interpelle sur la journée « Fête des mères ». Bien que des papas soient un peu jaloux, les festivités de cette journée sont reconduites comme les autres années.